



Appel financier exceptionnel

*Témoigner en Parole et en images,
communier à distance et dans la proximité*

1^{er} mai 2021

Chers amis du Bouclier,

Lors du premier confinement une équipe dynamique a rapidement mis en place les retransmissions vidéo avec des moyens limités pour développer les cultes « à distance ». Ces diffusions ont permis de garder le lien avec et entre les paroissiens et de maintenir les principales activités paroissiales « à distance ».

L'usage de l'image s'est avéré être un moyen moderne et agile de diffuser notre témoignage auprès d'un public bien plus large et sans limite géographique.

Face à cet enjeu important, nous avons commencé à équiper la paroisse en matériel adapté afin d'améliorer la qualité des prises de vue et de son. Les progrès en la matière ont été visibles et salués par tous au fil des semaines.

Ce projet communautaire permet également de rendre le culte plus dynamique et interactif grâce au partage de contenus. Et les idées ne manquent pas.

C'est pourquoi nous faisons appel à vous pour un don dont vous trouverez les modalités au verso

Par avance, nous vous remercions de votre générosité, qui, nous le savons, se rajoute à vos engagements et à vos soutiens tout au long de l'année !

Pour le conseil presbytéral :
Pasteurs Fabian Clavairolly & Pierre Magne de la Croix
François Kappé, trésorier



L'enjeu est ainsi spirituel : l'« image » s'impose comme un langage incontournable de notre culture contemporaine et un lieu d'expression privilégié de témoignage.

Cette mise en résonance de notre spiritualité avec la modernité, ce dialogue entre foi, culture et monde contemporain sont au cœur de l'expression de notre protestantisme luthéro-réformé historique.

*Dans ses **dimensions communautaires**, culturelles et éducatives, ce projet d'équipement s'appuie sur l'engagement croissant des bénévoles de générations différentes. Il permet aussi une offre de lien avec la communauté, en permettant de vivre à distance la proximité avec des personnes qui ne peuvent se déplacer physiquement au 4 rue du Bouclier. Ces dernières pourront ainsi être en communion par les retransmissions en direct ou en différé.*

*Dans sa **dimension théologique**, ce projet nous invite à développer le langage moderne de l'« image » comme lieu de notre témoignage, de nos recherches et de nos innovations.*

*Dans sa **dimension collaborative**, dans la suite du vécu de ces derniers mois, ce projet permet de développer les partenariats avec d'autres paroisses, des associations culturelles et éducatives, notamment dans le quartier, en mettant à disposition l'église et les salles équipées.*



Financement

Nous investissons dans des moyens techniques adaptés : caméras et micros professionnels, table de mixage, ordinateur et logiciel de diffusion, projecteurs, câblage du temple et des salles de paroisse, installation de la fibre et du wifi dans les bâtiments, refonte du site internet ...

Le budget de l'ensemble est de 55 000 € dont la moitié pour le câblage et la mise en réseau des bâtiments.

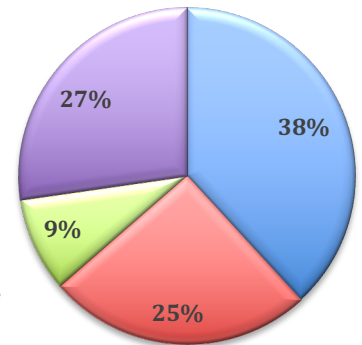
Ce projet ambitieux inscrit la paroisse dans la réalité du XXI^{ème} siècle. Il vise un développement à long terme de ses activités cultuelles, culturelles, éducatives et associatives.

■ Paroisse du Bouclier : 21 000 € (restant à financer)

■ UEPAL : 14 000 € (acquis)

■ Fondation Bersier, Paris : 5 000 € (acquis)

■ Fondation pour le Protestantisme Réformé, Genève : 15 000 € (en attente d'accord)



Nous faisons donc appel à vous pour un don exceptionnel

- déductible à 66% de vos impôts à l'ordre de : « Eglise réformée du Bouclier – projet vidéo »
 - ✓ par virement : IBAN FR76 1027 8010 8400 0216 4080 189 / BIC CICMFR2A
 - ✓ par chèque,
 - ✓ par carte bancaire à l'adresse suivante : votredon.lebouclier.fr
- les personnes redevables de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) peuvent aussi établir leur chèque à l'ordre de : **Fondation du Protestantisme / Bouclier**. Vous recevrez un reçu fiscal permettant de déduire de l'impôt dû 75% du montant du don. Votre chèque peut être envoyé au secrétariat du Bouclier ou directement à la Fondation du Protestantisme (47 rue de Clichy 75009 Paris).

Déductions d'impôts

Pour les personnes imposables : vous déduirez de vos impôts 66 % de vos dons dans la limite de 20 % du revenu imposable. Vous recevrez fin janvier 2022 le reçu fiscal pour les impôts 2021.

Pour les personnes redevables de l'IFI, vous déduirez 75 % du montant du don, dans la limite de 50.000 € par an.

La **Fondation du Protestantisme** vous enverra le reçu fiscal pour les impôts 2021.

Votre don	Votre déduction fiscale :		Votre dépense réelle après déduction d'impôt	
	66 %	IFI 75 %	66 %	IFI 75 %
100 €	66 €	75 €	34 €	25 €
300 €	200 €	225 €	100 €	75 €
600 €	400 €	450 €	200 €	150 €
1 000 €	660 €	750 €	340 €	250 €

Soutenez votre paroisse sur les réseaux sociaux

Vous pouvez aussi très simplement contribuer au rayonnement de votre paroisse sur les réseaux sociaux.



Abonnez-vous à notre chaîne YouTube : [youtube.lebouclier.fr](https://www.youtube.com/lebouclier.fr)



Cliquez régulièrement sur « J'aime » sous les vidéos du culte



Rejoignez notre page sur Facebook : [facebook.lebouclier.fr](https://www.facebook.com/lebouclier.fr)



Partagez autour de vous les liens des cultes vidéo que nous mettons en ligne. Ces quelques clics leur donnent une visibilité accrue.